



Commune
d'AMPUS

Envoyé en préfecture le 28/07/2020

Reçu en préfecture le 28/07/2020

Affiché le 28/07/2020

ID : 083-218300036-20200721-DCM2020_063-DE



Délibération N°2020-063

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 21 JUILLET 2020

L'an deux mil vingt, le vingt et un juillet, à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de la Commune d'AMPUS, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle Maurice Michel située 61 avenue Paul Emile Victor 83111 AMPUS, sous la présidence de M. Hugues MARTIN, Maire.

Présents : Mmes, MM. Aude ABIME, Alain POILPRÉ, Roland NARDELLI, Roger MALAMAIRE, Nadine MARION, Julie LUCCIONI, Michel MANISCALCO, Virginie MICHEL, Carmen FERNAGUT, Christian CHILLI.

Excusés : Raymond BORIO représenté par Hugues MARTIN,
Nathalie FORESTIER représentée par Aude ABIME,
Claire CANDELA représentée par Carmen FERNAGUT.

Absent : Fabien MICHEL.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Aude ABIME.

Nombre de membres en exercice : 15
Pour : 14

Nombre de membres présents : 11
Contre : 0
Abstention : 0

Nombre de Suffrages exprimés : 14

REFECTION D'ENROCHEMENTS CHEMIN DES ADRECHS : CHOIX DE L'ENTREPRISE

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2020-011 du 03 Mars 2020, le Conseil Municipal a décidé de réaménager les rues Saint Esprit et Abbé Volpato et de reprendre trois enrochements chemin des Adrechs pour un montant estimatif total de 55 861€ HT soit 67 033.20€ TTC et a sollicité une subvention auprès du Conseil Départemental du Var pour l'année 2020.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de réaliser la réfection de trois enrochements au chemin des Adrechs et présente le devis de l'entreprise SIMON Alain d'un montant de 8 450€ HT soit 10 140€ TTC.

Monsieur le Maire propose de retenir l'entreprise SIMON Alain pour la réfection de trois enrochements au chemin des Adrechs pour un montant de 8 450€ HT soit 10 140€ TTC conformément à l'avis de la commission d'appel d'offre (CAO) du 15 Juillet 2020.

Le Conseil Municipal, oui l'exposé du Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le choix de l'entreprise SIMON Alain pour la réfection de trois enrochements au chemin des Adrechs pour un montant de 8 450€ HT soit 10 140€ TTC ;
- AUTORISE le Maire ou un Adjoint à signer tout document relatif à cette affaire ;
- PRECISE que les crédits sont inscrits au budget de la commune exercice 2020.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme

Le Maire : Hugues MARTIN